



SYNDICAT INDEPENDANT POUR CHEMINOTS SIC

Secteur Cheminots de l'Union Nationale des Services Publics

Siège social : Central Building

Rue des Colonies 18-24

1000 Bruxelles

WWW.OVS-SIC.BE

✉ : info@ovs-sic.be



Luc Michel
Président SIC

En modifiant la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, le législateur a permis aux travailleurs du rail de désigner leurs représentants syndicaux au sein des commissions paritaires régionales, des comités d'entreprise et des comités pour la prévention et la protection au travail. Ces élections ouvrent ainsi la porte au syndicaliste indépendant qui pourra s'exprimer pour la première fois dans le cadre du dialogue social.

Le pluralisme syndical apportera un nouveau dynamisme dans les entités concernées par ces élections.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE :

Suite aux nombreuses restructurations, les autorités ferroviaires réorganisent le travail dans différentes entités.

De telles situations peuvent entraîner :

- ⇒ un transfert du personnel vers d'autres sièges de travail voire une mise en disponibilité ;
- ⇒ la modification des shifts traditionnels sans accord unanime du personnel concerné ;
- ⇒ l'allongement du temps de travail.

Le SIC analysera les différentes situations et ses conséquences éventuelles. Il prendra ses responsabilités en vue de protéger les intérêts des travailleurs concernés.

(SOUS) COMITE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Le bien-être au travail est primordial pour un équilibre idéal entre la vie professionnelle et la vie privée.

Dans ce cadre, le SIC défendra prioritairement sa position sur les points suivants qu'il considère comme essentiels :

- La lutte contre une charge psychosociale en constante augmentation qui provoque une fracture dans la relation employeur/travailleur avec pour conséquence de la démotivation voire de l'absentéisme ;
- l'évaluation du système dynamique de gestion des risques des postes de travail ;
- un plan local anti-agression pour la protection du personnel en contact avec la clientèle ;
- l'amélioration des locaux du personnel (entretien - infrastructure) et de ses accès ;
- des places de parking en suffisance et accessibles.

COMITE D'ENTREPRISE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Le SIC déposera toutes propositions qu'il jugera utiles pour une amélioration du bien-être au travail pour l'ensemble des cheminots ou pour une catégorie déterminée.



**EN VOTANT POUR LA LISTE 1
VOUS CHOISISSEZ LA VOIE
DU CHANGEMENT**